

BON DE COMMANDE

SAS ECOLOPOP
7 rue de l'étang
78610 Le Perray-en-Yvelines
SIRET 903 790 087 00014
Capital 1000 €
Tél : 0781952172
Mail : ecolopo@free.fr



Date : / / Ecole ou institution : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Personne référente : _____

Tél : _____ Mail : _____

Commande minimum de 20 pop up pour bénéficier d'un exemplaire offert.

Les pop up sont accompagnés de notices projetables que vous pouvez retrouver sur : ecolopo.com

Dénomination	QUANTITE	PRIX UNITAIRE TTC	TOTAL TTC
Pop up « les coccinelles » avec ses scotchs fournis		3,45 €	
Pop up « le cycle de l'eau pour cycle 3 » avec ses scotchs fournis		3,45 €	
Pop up « le cycle de l'eau pour cycle 2 » avec ses scotchs fournis		3,22 €	
Pop up « le carrousel des saisons » avec ses scotchs fournis		3,25 €	
Pop up « le Père Noël » avec ses scotchs fournis		3,15 €	
Pop up « la famille » avec ses scotchs fournis		3,15 €	
Pop up « la fleur » avec ses scotchs fournis		3,15 €	
Pop up « le volcan » avec ses scotchs fournis		3,30 €	
Participation aux frais d'emballage et d'expédition jusqu'à 19 pop-up commandés		5 €	
Frais d'emballage/ expédition offerts à partir de 20 pop up commandés		0 €	
Total TTC en € (dont TVA 20 %)			

Tarif novembre 2025

Bon de commande à retourner accompagné du ou des règlements
par chèque(s) à l'ordre de : SAS ECOLOPOP

par virement :

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1870 7000 5531 9212 1317 463

Code Banque Code Guichet
18707 00055

BIC (Bank Identification Code)
CCBPPFRPPVER

N° du compte
31921213174

Clé RIB
63

Domiciliation/Paying Bank
BPVF LE PERRAY YVELINES

ou par Chorus

☐ J'accepte les conditions
générales de vente (au dos).

Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 1^{er} septembre 2025

Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SASU ECOLOPOP 7 rue de l'étang 78610 Le Perray-en-Yvelines SIRET : 903 790 087 00014 N° TVA : FR83903790087 téléphone : 0781952172 mail : ecolopo@free.fr ou carte3d@ecolopop.com et de son client dans le cadre de la vente des marchandises. Toute acceptation du bon de commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société SASU ECOLOPOP s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société SASU ECOLOPOP serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par chèque au jour de la commande sauf mention particulière ou par virement aux coordonnées suivantes :

Banque populaire val de France

Titulaire du compte : SAS ECOLOPOP

7 rue de l'étang
78610 Le Perray-en-Yvelines

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1870 7000 5531 9212 1317 463

BIC (Bank Identification Code)
CCBPPFRPPVER

Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
18707	00055	31921213174	63	BPVF LE PERRAY YVELINES

Le virement s'effectue à la commande.

Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société SASU ECOLOPOP une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SASU ECOLOPOP.

Clause de réserve de propriété

La société SASU ECOLOPOP conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

D'autre part, si les marchandises sont détériorées, perdues ou volées, l'acheteur, qui en a possession, en sera entièrement responsable des conséquences de ce sinistre.

Disponibilité

Le minimum de commande est de 7 €, hors frais de livraison.

Dans l'hypothèse où un produit commandé ne serait pas disponible dans nos stocks, nous nous engageons à vous contacter par courrier électronique dans un délai de 15 jours à compter de la date de votre commande afin de vous en informer et de vous indiquer dans quels délais ce produit pourrait, le cas échéant, vous être livré.

Le délai de préparation des commandes est de 72 heures (jours ouvrés).

Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par le dépôt de la marchandise au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande.

Comme dans toute expédition, il est possible de subir un retard ou que le produit s'égare. Dans un tel cas, nous contacterons le transporteur pour démarrer une enquête. Tous les efforts sont effectués, aussi longtemps que nécessaire, pour retrouver ce colis. Nous déclinons toute responsabilité quant à l'allongement des délais de livraison du fait du transporteur, notamment en cas de perte des produits, d'intempéries ou de grève.

Si vous ne recevez pas votre colis dans les 15 jours suivant votre commande, veuillez nous prévenir afin que nous puissions effectuer les recherches nécessaires.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

Garantie des produits

Les dispositions des présentes ne peuvent priver le consommateur de la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à le garantir contre toutes les conséquences de vices cachés de la chose vendue.

La durée de garantie est d'un an. Sont exclus de cette garantie, tous les produits modifiés ou réparés par le client.

Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 120-20, un droit de rétractation de 14 jours ouvrés court à réception de la marchandise par l'acheteur qui en assurera le renvoi à ses frais à l'adresse de la société SASU ECOLOPOP. Seuls seront repris les produits renvoyés dans leur ensemble, dans leur emballage d'origine complet et intact, et en parfait état de revente. Tout produit qui aura été abîmé, ou dont leur emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni remboursé, ni repris, ni échangé. Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité, à l'exception des frais d'envoi et de retour. Dans l'hypothèse de l'exercice du droit de rétractation, le consommateur a le choix de demander soit le remboursement des sommes versées, soit l'échange du produit. Dans le cas d'un échange, la réexpédition se fera aux frais du consommateur. En cas d'exercice du droit de rétractation, la société SASU ECOLOPOP fera tous les efforts pour rembourser le consommateur dans un délai de 14 jours.

Force majeure

La responsabilité de la société SASU ECOLOPOP ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Versailles.